



Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
Roubaix - Wasquehal
Hôtel de Ville
59 100 Roubaix

V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 JANVIER 2022

Aujourd'hui, le jeudi 6 janvier 2022, le Comité Syndical s'est réuni en visio-conférence.

Etaient présents :

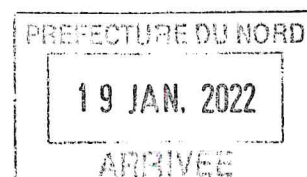
- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1^{er} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3^{ème} Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical

Affichée le 29 décembre 2021

Lettre de convocation le 30 décembre 2021



Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2022

La présente délibération a pour objet de mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des mouvements de personnel, des avancements de grade et du futur recrutement d'un agent administratif à temps complet.

Les membres du Comité Syndical décident :

Article 1er : d'adopter le tableau des effectifs du personnel suivant au 1^{er} janvier 2022

PERSONNEL TITULAIRE

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS AU 01/01/2021	EFFECTIFS AU 01/01/2022	Dont temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directeur territorial	A	1	1	2 à 5/35h
Attaché territorial hors classe	A	2	2	
Attaché territorial principal	A	0	0	
Attaché territorial	A	3	3	
Rédacteur territorial	B	1	1	
Rédacteur territorial principal 2eme classe	B	1	1	
Rédacteur territorial principal 1ere classe	B	0	1	
Adjoint administratif principal 1cl	C	0	1	
Adjoint administratif principal 2cl	C	1	2	
Adjoint administratif	C	0	1	
TOTAL		9	13	
SECTEUR TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Adjoint technique territorial pal 1 cl	C	3	3	
Adjoint technique territorial pal 2 cl	C	5	6	
Adjoint technique territorial	C	7	7	
TOTAL		17	18	
SECTEUR SPORTIF				
Educateur territorial des APS pal 1 cl	B	2	2	
Educateur territorial des APS pal 2 cl	B	6	6	
Educateur territorial des APS	B	11	11	
TOTAL		19	19	
TOTAL GENERAL		45	50	

PERSONNEL NON TITULAIRE

Emplois pourvus	CAT.	Secteur	EFFECTIFS AU 01/01/21	Effectifs au 01/01/2022	Indice brut
Educateur territorial des APS sur poste permanent	B	Sportif	10	10	372
Animateur natation maternité vacataire	A	Social	3	3	
Animateur fitness vacataire	A	Sportif	2	2	

Article 2 : d'imputer les dépenses résultant de l'application de cette décision sur les crédits prévus pour la rémunération du personnel.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 18 janvier 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la
Région des Hauts de France, le 18 janvier 2022.

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits,

**Le Président du SIVU THALASSA
Michel GACEM**

